

Deux protections différentes : la responsabilité civile, que la salle exige, et l'assurance annulation, qui rembourse les sommes versées aux prestataires. Cochez chaque point devant le contrat, puis remplissez le suivi des acomptes : il vous dit exactement quel montant assurer.

ASSURANCE ANNULATION : LES 15 POINTS À VÉRIFIER DANS LE CONTRAT

- ☐ Les motifs couverts sont listés noir sur blanc : hospitalisation, décès, lieu indisponible, catastrophe naturelle
- ☐ Les personnes couvertes : mariés, témoins, parents, enfants, et l'âge limite éventuel des proches
- ☐ La défaillance d'un prestataire couvre la faillite ET la démission (le traiteur qui ne vient pas)
- ☐ Le blocage des transports ou l'accès impossible au lieu est inclus
- ☐ Le licenciement économique d'un des futurs époux dans les 3 mois avant la date
- ☐ Le report et le transfert dans un autre lieu sont remboursés, pas seulement l'annulation
- ☐ La clause épidémies et pandémies : exclue ou couverte en option
- ☐ La date d'effet : seuls les événements postérieurs à la signature sont couverts
- ☐ Le plafond d'indemnisation couvre le total réel des sommes versées
- ☐ Le montant de la franchise, sinistre par sinistre
- ☐ La prime : pourcentage du budget ou prime minimale forfaitaire
- ☐ Les options utiles : robe et costume, alliances, cadeaux, photos et vidéo
- ☐ La météo : seulement la catastrophe reconnue, ou aussi les intempéries
- ☐ Les justificatifs exigés et le délai pour déclarer le sinistre
- ☐ La date limite de souscription avant le mariage

CE QUI EST COUVERT, CE QUI NE L'EST PAS

Situation	Annulation	RC habitation ou événement	À vérifier
Hospitalisation ou décès d'un proche	Oui, selon contrat	Non	Âge des proches couverts
Salle incendiée ou inondée	Oui	Non	Report ou transfert inclus
Faillite ou démission du traiteur	Oui, selon contrat	Non	Démission bien citée
Pluie ou météo maussade	Rarement	Non	Clause intempéries
Séparation, changement d'avis	Jamais	Non	Arrhes plutôt qu'acompte
Invité blessé pendant la fête	Non	Oui	Plafond RC (500 000 € conseillé au-delà de 50 invités)
Parquet ou mobilier de la salle abîmé	Non	Oui, via villégiature ou RC événement	Durée et plafond de la villégiature
Sono, chapiteau ou borne photo loués et cassés	Non	Souvent exclu	Clause biens loués ou confiés

LE SUIVI DE MES VERSEMENTS

Prestataire	Somme versée	Arrhes ou acompte ?	Remboursable jusqu'au
Lieu de réception			
Traiteur			
Photographe, vidéaste			
DJ, musiciens			
Animation (borne photo...)			
Robe, costume			
Fleurs, décoration			
Total à assurer			

AVANT DE SIGNER AVEC CHAQUE PRESTATAIRE

- ☐ Le contrat précise arrhes ou acompte
- ☐ Sans précision, la loi présume des arrhes
- ☐ Un report gratuit en cas de force majeure
- ☐ Un remboursement dégressif selon le délai
- ☐ L'attestation de RC professionnelle
- ☐ L'attestation RC demandée par la salle, et pour quand